

# LETTRE D'INFORMATION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

28 avril 2020

Chère Collègue, Cher Collègue,

Parmi toutes les reprises des travaux métropolitains, le chantier du Pont Napoléon est emblématique. Après l'unanimité autour du changement du garde-corps, désormais marqueur architectural et graphique de l'identité métropolitaine, c'est autour de la sécurisation de ce pont particulièrement stratégique que se portera toute l'attention de Tours Métropole Val de Loire. Naturellement, la sécurité sanitaire de nos collaborateurs et celle des entreprises intervenantes, tout comme le maintien d'une circulation adaptée pendant les cinq mois de travaux, ont été au cœur de mes préoccupations pour assurer à ce chantier un caractère optimum d'efficacité au service des usagers. Bonne lecture de cette lettre d'info 23 et, comme chaque jour, courage et espérance pour chacun d'entre vous.

**Philippe BRIAND**

Président de Tours Métropole Val de Loire

## TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE PRODUIT SON PROPRE GEL HYDRO ALCOOLIQUE

Ce mardi matin, Philippe Briand, Président de Tours Métropole Val de Loire et Bertrand Ritouret, Vice-Président délégué au cycle de l'eau ont visité l'atelier métropolitain de production de gel hydro alcoolique.

Cet atelier, situé à la station d'épuration de la Grange David (La Riche), a déjà produit plus de **220 litres de gel hydro alcoolique**. Cette fabrication a été lancée grâce à l'initiative d'agents métropolitains, en plus de leur mission quotidienne d'analyse de l'eau.

L'intégralité de ce gel a été distribuée dans les services métropolitains afin de préserver la santé des agents dont la mission est essentielle à la continuité du service public : collecte des déchets, assainissement, traitement de l'eau potable, voirie et propreté urbaine. Ces services consomment près de **50 litres par semaine**. Une commande de matières premières, pour réaliser **1 120 litres supplémentaires**, vient d'être passée.

Par ailleurs, cette production interne a été complétée grâce à des donations de plusieurs entreprises qui ont remis gratuitement du gel hydro alcoolique

aux services de Tours Métropole Val de Loire : Phytéo Laboratoire (Monts), LANGLE (La Riche) et Contact Sécurité (Tours). Les sociétés SODIPRO (hors Touraine) et Thermofisher (hors Touraine) ont également fourni les matières premières pour réaliser du gel « maison ».

À l'occasion de cette visite, Philippe Briand a tenu à remercier les agents du service public pour avoir «répondu présent et fait preuve d'un engagement et d'une solidarité remarquable».



# REPRISE DE CHANTIER POUR LE PONT NAPOLEON

Depuis le 17 mars dernier et dans le contexte de cette crise sanitaire exceptionnelle, l'ensemble des chantiers de **Tours Métropole Val de Loire** a été interrompu afin d'assurer la sécurité des personnes.

Après de nombreux échanges avec les différentes parties concernées (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, coordinateurs SPS, agents, etc.), **Tours Métropole Val de Loire** dispose désormais de toutes les garanties pour la reprise progressive des chantiers, et notamment celui de la deuxième phase de réhabilitation du Pont Napoléon, et cela dans le strict respect des mesures sanitaires. La reprise du chantier est prévue ce **lundi 4 mai** et pour une durée de **5 mois** !

## 2020 : EN ROUTE POUR LA PHASE 2 D'UN CHANTIER D'AMPLEUR !

Construit dans les années 60, le Pont Napoléon est un ouvrage d'art stratégique situé au cœur de la Métropole et qui permet à **20 000 véhicules par jour** de franchir la Loire entre les Quais de Portillon et de la Loire, à Saint-Cyr-sur-Loire et Tours.

Après une première phase de travaux réalisée en 2019 qui a permis de procéder au changement de **820 mètres de garde-corps**, **18 candélabres d'éclairage public** et du **portail d'accès à l'Île Simon**, la deuxième phase se concentrera sur le nettoyage, la réparation et le traitement des bétons via l'installation d'une grande nacelle sous le pont, ainsi que sur la reprise des descentes d'eau.

Enfin, une troisième et dernière phase est prévue en 2021 avec la reprise de la partie supérieure du pont et son étanchéité, la reprise des trottoirs, des pistes cyclables et de la trémie nord.

L'ensemble de ce chantier d'envergure est estimé à **4 Millions d'euros**.

## QUEL IMPACT SUR LA CIRCULATION ?

Au-delà de la chute importante du trafic routier dû au confinement, tout a été mis en œuvre pour que ces travaux aient le moins d'impacts sur la circulation : une voie de circulation est maintenue – a minima - dans chaque sens (les trois voies seront intégralement maintenues aux heures de pointe, avant 9h et après 16h30). Les circulations piétonnes et cyclables demeurent accessibles, mais seront contraintes pendant les travaux entre 9h00 et 16h30.

## LE RESPECT STRICT DES MESURES SANITAIRES

Afin de garantir une sécurité sanitaire optimale à ses agents et aux entreprises, **Tours Métropole Val de Loire** avec les différents acteurs des travaux publics, a élaboré une procédure interne de reprise des chantiers. Sur la base des consignes édictées par les services de l'Etat et déclinées localement dans notre guide, de nombreuses mesures spécifiques sont mises en place et seront déployées sur l'ensemble des chantiers métropolitains. Quelques exemples : désigner un référent Covid-19, s'assurer de la disponibilité de chambres individuelles pour loger le personnel, respecter les gestes barrières et notamment le lavage des mains systématique avec l'obligation de disposer d'un point d'eau et de savon sur site, porter un masque et des lunettes de protection, contrôler les accès au chantier, privilégier les modes de transports individuels ou prévoir la désinfection systématique des véhicules professionnels partagés, etc.

## ET POUR LES AUTRES CHANTIERS ?

Sont déjà assurées, depuis le 20 avril, plusieurs opérations d'entretien, de gestion des voiries métropolitaines, de maintenance en éclairage public et feux tricolores et d'entretien des espaces verts.

Parallèlement, des chantiers plus importants ont repris : la requalification du centre-bourg à Berthenay et les travaux de voirie sur la rue Alfred de Musset et l'avenue Charles de Gaulle à Fondettes. Dans les prochains jours, seront concernés : le chantier de la création de la voie cyclable de Saint-Jacques-de-Compostelle à Rochecorbon, la requalification des rues de Lignier et de Saint-Genouph à La Riche, ou encore sur le boulevard périphérique, l'opération test de « détagage » et les travaux de balayage et de marquage.

L'actualité des travaux est à suivre sur [www.tours-metropole.fr/travaux](http://www.tours-metropole.fr/travaux)

# INFORMATION PRÉFECTURE

## Mesures de soutien annoncées en faveur des restaurants, cafés, hôtels, des entreprises du secteur du tourisme, de l'événementiel, du sport et de la culture.

Dans le cadre du plan d'urgence économique mis en œuvre par le Gouvernement, les entreprises de ces secteurs bénéficient de mesures inédites qui vont être maintenues et renforcées :

- La possibilité de recourir à l'**activité partielle** sera maintenue après la reprise de l'activité.
- Le **fonds de solidarité** restera également ouvert aux entreprises de ces secteurs au-delà du mois de mai. Ses conditions d'accès seront élargies aux entreprises des secteurs concernés ayant jusqu'à 20 salariés et 2 millions d'euros de chiffre d'affaires, et le plafond des subventions pouvant être versées dans le cadre du second volet du fonds sera porté à 10 000 €.
- Une **exonération de cotisations sociales** s'appliquera aux très petites entreprises (TPE) et aux petites et moyennes entreprises (PME) de ces secteurs pendant la période de fermeture, de mars à juin. Elle s'appliquera automatiquement à toutes ces entreprises, qu'elles aient déjà acquitté ou non leurs cotisations. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises de ces secteurs ne bénéficiant pas de l'exonération automatique pourront obtenir des étalements longs des charges sociales et fiscales reportées et, au cas par cas, solliciter des annulations de dette en fonction de leur situation financière.
- Sur le plan fiscal, les modalités de **report de la cotisation foncière des entreprises (CFE)** et d'exonération de la part forfaitaire de la taxe de séjour au titre de l'année 2020 vont être discutées avec les collectivités.
- **Les loyers et les redevances d'occupation du domaine public** dus aux bailleurs nationaux (État et opérateurs) pour les TPE et PME de ces secteurs seront annulés pour la période de fermeture administrative.